

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

OBJET : Délibération pour valider les avenants des travaux de la cure de Saint Eusèbe

Le trois octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 15
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 08 septembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : HELSEN Véronique, MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

ABSENTS : BARBAN Daniel, GRIVEL Norbert

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal,
Monsieur le Maire présente l'ensemble des avenants mis à jour et signés par les entreprises :

Lot	Entreprise	Montant initial HT	Montant initial TTC	Détail	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
6 : cloisons – doublages – faux plafonds	AC-TEC	46 005,00 €	50 605,50 €	Suppression de l'option sarking, isolation sous toiture Ajout d'une cloison SAD en remplacement du mur de refend au RDC +doublage des murs du local technique + Cloison 7 complémentaire au R+2 Variation prix : 1 339.02€ HT 1 472.92€ TTC Moins-value : - 7 150 € HT - 7 865 € TTC	38 855,00 €	42 740,50 €
8 : peinture	SPINELLI	8 237,20 €	9 060,92 €	Suppression des dalles sur plots terra R+1 côté ouest	8 839,20 €	9 723,12 €

				Création descentes EP et BAE non prévues au marché Plus-value : + 602 € HT + 662,20 € TTC		
12 : étanchéité	BERTRAND CHARPENTE	15 025,83 €	16 528,41 €	Suppression travaux de peinture laque mate plafonds rampants Ajout de lasure sur charpente, gardes corps rampant, ferme de charpente + peinture laque mate logement 2 sur cloison en pied de toiture + vitrificateur escalier 1 Moins-value : - 2780.50 € HT - 3 058.55 € TTC	12 245,33 €	13 469,86 €
2 : Gros œuvre – démolition	CHALANCON	150 901.05 €	165 991.15 €	Plus-value : + 3 791.18 HT + 4 170.29 TTC	154 692.23 €	170 161.45 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser Mr le Maire à signer les quatre avenants dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Cure de Saint Eusèbe

Ainsi fait et délibéré, A Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

